

Projet

HOTEL DU GREFFE - PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

rue d'Écosse 42
1060 Bruxelles

Tél : 32 2 215 41 15

xavier.lelion@gmail.com

Architectes

COTON_LELION_NOTTEBAERT

AUTRES PROJETS :

Adresse

rue de la Loi 6, 1000 Bruxelles

BPS 22

- 2009

- Charleroi

Programme

Réaménagement de l'accueil du Parlement de la Communauté française (hôtel du Greffe) autour de l'œuvre de Jacques Charlier, La Doublure du monde.

KERAMIS

- 2009 2015

- La Louvière

À propos

"La doublure du monde" est le pivot du projet. D'abord parce qu'il s'agit d'assurer la bonne mise en œuvre de l'installation de Jacques Charlier. Ensuite parce que, jeu de dédoublement et de contemplation, elle est la base de réflexion de notre intervention. C'est également l'occasion de parler d'architecture contemporaine dans un bâtiment néo classique prestigieux. Murs et portes sont supprimés pour créer une nouvelle circulation, facilitant les accès et les flux tant des personnes que des marchandises. La salle d'attente, et donc l'œuvre, sont préservées et retrouvent ainsi la quiétude qu'elles nécessitent. Les matériaux utilisés assurent la liaison et l'homogénéité des espaces créés. Le choix de ces matériaux s'inscrit dans une volonté de redonner à l'accueil de l'Hôtel du greffe le prestige d'antan. Le marbre blanc utilisé au sol et sur le comptoir des huissiers participe à l'apport de luminosité. Au mur, le motif existant sur la cheminée de la salle d'attente est repris, agrandi et répété, "infinité de copies du même objet machiné", rejoignant l'œuvre symbolique de Jacques Charlier.

ANETHAN

- 2008 2011

- Bruxelles

LE 106 - Fondation Mons 2015

- 2008

- Mons

Typologie

Public et communautaire

Statut

Construit

conception

2008

livraison

2009

Maître d'ouvrage

Parlement de la Communauté Française

Budget total

278 892 euros HTVA

Budget au m²

1300 euros HTVA

Superficie

213 m²

Architectes

Coton_Lelion

Stabilité

JZH & partners



Â© Fabian Rouwette



Â© Fabian Rouwette



Â© COTON_LELION_NOTTEBAERT